

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE HEBDOMADAIRE CORSE D'INFORMATIONS

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

RENCONTRES DE LA BD ET DE L'ILLUSTRATION

POUR TOUS, INITIÉS COMPRIS

INTERVIEW JUANA MACARI
P12



Photos Raphaël Poletti

1,75€

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4

BRÈVES P5 • AGENDA P6

CARNETS DE BORD P14

ANNONCES LÉGALES P6



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

PAQUES : LA TRADITION DES CADEAUX BIEN VIVANTE !



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

CULTURE

31^{ES} RENCONTRES BD ET ILLUSTRATION

POUR TOUS, INITIÉS COMPRIS

INTERVIEW JUANA MACARI

P12

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P5

P6

P14

P7



ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :
Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Directeur délégué :
Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition
Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction
Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat
Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Umaghju biancu è rossu

L'emuzioni era tamanta luni scorsu in Aiacciu, nanzì à u principiu di u scontru di ballò di Liga 2 trà l'ACA è a squadra d'Auxerre. Issu prima d'aprili di u 2024, u stadiu François Coty hà cambiatu di nomu pà duvintà u stadiu Michel Moretti, in rifarenza à u präsidenti emblematicu di u club aiaccinu, sparitu sedici anni fà, u 31 di marzu di u 2008 inde circustanzi tragichi. Una prumessa chì era stata fatta calchì ghjornu dopu à l'annunciu di a so morti da Alain Orsoni è chì hè oramai rispittata. Era a più bella manera di salutà a mimoria di un omu chì avarà fattu tantu pà issu club ch'ellu tinia tantu caru è aldilà pà u ballò corsu. Cù una gistioni chjara è netta, è cù l'appoghju di una bella squadra inghjiru à ellu, hà riisciutu a scumessa scema di purtà l'ACA da l'infernù sin'à u paradisu, da a prumuzioni d'unori à a Liga 1 in solu deci anni. È s'è l'Orsi facini sempri parti di u mondu prufiziunali dipoi à fini di l'anni novanta in cuntinuu, hè soprattuttu grazia à i fundazioni ch'ellu hà cuntribuitu à alzà cù fedi, passioni è pazienza Michel Moretti. U so ricordu hè statu dunqua cumemuratu com'ellu si devi in principiu di simana. Prima, cù un protocollu d'inaugurazione in prisenza di a musica municipale, di membri di u centru di furmazioni, di dirighjenti di u club è di a so famiglia, mentri ch'ellu hè statu svilatu u nomu novu di u stadiu nant'à a so faciata à u sonu di u Diu Vi Salvi Regina. Eppo appena nanzì à u scontru, a festa hè stata tutali à l'intrata di i ghjucadori nant'à u tarrenu, incù ghjovani di u centru chì ani furmatu i lettori «MM» nant'à u pratu, una minuta di sciaccamanati è un iniziù fittivu di a partita incù trè capitani chì ani stampatu a storia di a casa bianca è rossa: Eric Colling, Xavier Collin è Cyril Granon. Un mumentu bellu forti. Ma s'è Michel Moretti fighjula u so stadiu da quassù, pinsarà forse chì u più bellu umaghju chì l'ACA li pudissi renda, saria di perpetuà a so eredità è fà di manera chì, pà i pochi scontri chì fermani pà a staghjoni 2023-2024, u club si mantinissi u più prestu pussibili pà sunnià di ghjorni torna più belli. ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Passé encore que les Français soient râleurs et fiers de l'être. Après tout, c'est un moyen comme un autre de se faire connaître et de se reconnaître lorsqu'ils sont en vacances à l'étranger. Pour ceux qui sont encore en mesure de s'offrir des vacances. Mais être à ce point incapables de témoigner une once de reconnaissance à ceux qui se donnent tant de mal pour leur faciliter l'existence, il faut vraiment y mettre une sacrée dose de malignité. Ainsi, le message posté le 1^{er} avril sur X par Bruno Le Maire n'a pas suscité un flux de remerciements émus. Il est vrai que lorsqu'ils pensent à leurs gouvernants actuels, beaucoup ont une tout autre acception du verbe «remercier» en tête. Le ministre de l'Économie et des Finances faisait pourtant part d'une nouvelle qui va changer la vie de millions d'automobilistes: comme il l'avait promis, à compter de ce 1^{er} avril, il ne sera plus nécessaire d'apposer la vignette verte de l'attestation d'assurance sur le pare-brise du véhicule. C'est, à en croire Bruno Le Maire, un grand pas pour l'humanité motorisée: moins de paperasse, plus de «simplification concrète» et tellement plus écologique! Que demander de plus? À en juger par les réactions, ce ne sont pas les attentes les plus folles qui manquent, d'un retour au système de retraite précédent au «*arrêtez de nous prendre pour des perdreaux de l'année*» en passant par la suppression du doublement de la franchise sur les boîtes de médicaments ou, osons, plus de moyens pour les hôpitaux et l'enseignement. Jamais contents, on vous dit. Pourtant, l'attention est délicate. Finies, les crises de nerfs piquées à tenter de séparer proprement la vignette du document d'attestation en suivant des pointillés plus ou moins bien marqués. Finis, les tâtonnements et contorsions pour insérer le papillon vert dans la pochette transparente collée au pare-brise. Et quel précieux gain de temps. Reste à voir à quoi nous saurons l'occuper. Il y a fort à parier que ce soit à ruminer sur les dernières révélations du *Canard Enchaîné*, l'éventualité d'une hausse de la TVA ou la probabilité que la promesse de ne pas taxer livret A et assurance-vie ne soit pas tenue. Ingrats que nous sommes. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

-  **Bruno Le Maire** @BrunoLeMaire · 1 avr.
Engagement tenu pour les automobilistes ! La carte verte, c'est terminé dès aujourd'hui.
-  **franck dubois** @fdu_974 · 1 avr.
3100 milliards de dette, un budget en déficit de plus de 40%, mais il trouve encore le moyen de se vanter d'un truc aussi insignifiant... 😊
-  **Manouck** @Manouck44 · 1 avr.
Personnellement j'aurais préféré la retraite à 60 ans.
-  **See You Nesquik** @SeeYouNesquik · 32 min
Je tenais à remercier le gouvernement et Bruno Le Maire en particulier. Depuis que j'ai enlevé la vignette du pare-brise, j'ai vu ma consommation d'essence baisser drastiquement. Tout ce poids en moins. Heureusement que le gouvernement agit pour notre pouvoir d'achat ! ❤️
-  **Maitre Eolas** @Maitre_Eolas · 2 avr.
J'aime beaucoup l'argument du « c'est plus écologique ». Eh oui, votre SUV à 10l/100km ne va plus consommer 16 cm² de papier chaque année, la Terre est sauvée.
-  **Guillaume D.** @GDeleur · 1 avr.
Les gens ne peuvent plus se soigner ni manger mais hey, vite, une mesure que personne ne demandait !
-  **La Nuit du Quatre Août** @LeMatinDu5Aout · 1 avr.
Il n'y a plus que 7300 cerfa à annuler pour qu'on puisse respirer.
-  **Résistance** @SteinerBruno2 · 1 avr.
7 ans pour enlever une étiquette d'un pare brise et créer un fichier national. Sacré bilan...
-  **Rose de Berne** @RoseDeBerne · 1 avr.
MERCI BRUNO C'EST LE RÊVE D'UNE VIE QUI SE RÉALISE
-  **Le Canard enchaîné** @canardenchaîne · 14h
12,3 milliards annoncés, 600 millions seulement encaissés... Comment Le Maire a torpillé avec soin sa propre taxe sur les superprofits des grands groupes énergétiques.
-  **Esteban** @Hfeifjizokjzh · 50 min
Taxation des rentes : "On ne touchera ni au livret A, ni à l'assurance-vie", assure Matignon @gregory_raymond @NCheron_bourse @GoodValueCrypto

HUMEUR

L'école est un printemps

À chaque printemps de nouvelles promesses et des jours plus longs pour admirer une nature renaissante, pour écouter le chant joyeux des oiseaux au-dessus de nos têtes, pour observer les branches des arbres revêtir leurs habits couleur vert tendre et leurs beaux bourgeons prometteurs de senteurs légères ou suaves des prochaines fleurs nouvelles. Le printemps, temps privilégié pour mettre en lumière poétesses et poètes, réveiller nos sensibilités avec des vers aussi fragiles que les gouttelettes formées par la rosée du matin. Me revient alors en mémoire, un autre poète. Il était enseignant et prônait un «*Carpe diem*» dans un cercle formateur et émancipateur. Ce cercle, existe-t-il encore aujourd'hui? Le peut-il toujours quand un proviseur – mais il aurait pu s'agir d'une professeure, d'un conseiller principal – certainement usé, voire désabusé, quitte ses fonctions, abandonne, à force de difficultés, ses missions éducatives? Pas de remerciements pour services rendus. Un passeur de mots exprime des maux. Rien de nouveau, à part quelques gouttes supplémentaires qui font déborder une coupe bien fissurée, au bord de la cassure, mais que l'on préfère colmater depuis tant d'années. Partir pour «des raisons de sécurité» ou «pour convenances personnelles», chacun appréciera le renouveau des mots! Partir, comme tant d'autres qui n'ont peut-être rien dit, qui ont été moins médiatisés ou qui ont disparu tragiquement! Partir pour ne plus subir l'absence réelle d'entente. Partir et nous laisser, toutes et tous, constater que l'école dans une société de l'illusion n'est plus le sanctuaire didactique préservé de toute violence et de tout harcèlement. Prendre congé pour ne plus se voiler la face devant le manque de moyens, de personnel et d'écoute entre les attentes des uns, les besoins des autres. Tourner la page, pour nous obliger, toutes et tous, à réfléchir et à agir enfin ensemble, pour ne pas voir disparaître ce printemps de vie où, abrité de l'agitation politique, économique, sociale et religieuse, chaque enfant peut être aidé, encouragé à penser librement afin de choisir, imaginer, mais aussi poétiser son avenir. ■ **Dominique PIETRI**

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE À BASTIA

Pierre Savelli tient sa ligne

135 millions d'euros d'investissement dans les cinq prochaines années, 51 millions d'euros de dette, pas de recours à l'emprunt en 2024 ni en 2025, aucune augmentation des impôts. Fin mars 2024, le conseil municipal de Bastia tenait comme de coutume son débat d'orientation budgétaire annuel. Exercice obligatoire avant le vote du budget qui devrait se tenir en avril. Jean-Joseph Massoni, adjoint aux finances de la ville a fait défiler sur les grands écrans de la salle du conseil, les innombrables lignes qui composent les comptes publics de la commune: budget principal, budget des parkings, budget du vieux port et budget du créatorium. Pour l'année 2024, le budget principal devrait atteindre les 89,3 millions d'euros. 55,7 millions dédiés au fonctionnement, 36,03 millions à l'investissement contre 33 millions d'euros l'an passé. L'adjoint au maire évoque «la poursuite de l'investissement de manière raisonnable. Sur les 135 millions prévus durant les prochaines années, 68 millions d'euros seront abondés par des subventions». Objectif de cette politique: «maintenir l'encours de la dette qui devrait baisser à 48 millions dans les cinq années à venir, en gardant une fiscalité neutre et équitable». Du côté de l'opposition on est loin de l'optimisme affiché par la majorité. Depuis son banc, Jean-François Paoli, membre du groupe d'opposition Unione Per Bastia explique «ne pas en faire la même lecture». L' élu s'interroge et se dit même plutôt inquiet sur plusieurs points: «comment financer 135 millions d'euros sans recours à l'emprunt, avec peu d'épargne et 51 millions d'euros de dette?» Il doute également de la capacité à maîtriser la dette et interpelle le maire de Bastia, Pierre Savelli, sur l'augmentation des emplois non titulaires, s'interrogeant sur «l'augmentation de la raison des absences». Julien Morganti, autre élu d'opposition mais cette fois du groupe Un futur pour Bastia parle du budget comme «d'un mauvais signal envoyé à la population, sans véritable orientation politique, ni impulsion, ni vision» mais aussi «d'un budget gonflé artificiellement». Selon lui, «les finances de la ville vont mal» et il parle «d'un déni de réalité» de la part de la majorité. Le maire de Bastia affiche pourtant sa confiance en ce qui concerne le budget de sa ville. Le tout dans un contexte national et international qui n'est pas de tout repos pour les finances publiques et qui pourrait venir le contrarier. ■ JE

ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS

Impliquer les jeunes dans la prévention

Entre 2018 et 2023, 28 accidents du travail mortels en Corse ont été signalés à l'inspection du travail, soit une moyenne 4,6 accidents du travail mortels par an. Alors qu'au niveau national, près de 15 % des accidents graves et mortels surviennent au cours des trois premiers mois de l'embauche, un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an dans l'entreprise. Dans le cadre du plan régional pour la prévention des accidents du travail graves et mortels, l'association Entreprendre pour apprendre

(EPA) Corsica, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse (DREETS) et la Collectivité de Corse organisent en partenariat avec l'Education nationale, un concours vidéo financé par une dotation exceptionnelle du quatrième plan national santé au travail (PST4) en vue de sensibiliser aux accidents du travail graves et mortels. Près de 90 jeunes, issus de cinq établissements scolaires et deux structures post bac* vont y participer. Le projet s'inscrit dans une dynamique de travail collectif organisé autour de plusieurs journées (une de sensibilisation à la thématique, une pour se familiariser au matériel et techniques vidéos et une journée de tournage). Les jeunes répartis en équipes vont répondre à une problématique commune: quelle perception ont les jeunes sur les accidents du travail et comment déconstruire les stéréotypes et idées pré-conçues? Après la réalisation des spots issus de leur vision du monde du travail, chaque groupe présentera son film le 5 avril à Ajaccio et fera un pitch devant un jury composé de professionnels de la santé et sécurité au travail, de l'éducation nationale et des partenaires. L'équipe gagnante sera celle qui aura répondu au mieux aux attentes inscrites dans le 4^e plan santé travail 2021-2025, PST4-PRST4, mais les équipes auront l'occasion de proposer leur spot pour un prix public auprès des jeunes à l'occasion du festival des mini-entreprises, le 23 mai à Corte. ■ AN

* Lycée Fesch d'Ajaccio, collège de Lucciana, collège Maria de Peretti de Porto-Vecchio, le lycée de Corte, lycée professionnel de Bastia, intérimaires et stagiaires EDF et BPJEPS formés à la ligue Corse de rugby de Lucciana.

LES CHIFFRES DE LA SEMAINE

75 767

passagers ont transité par les ports de Corse en février 2024 contre 87 273 en février 2023, soit une variation de - 13,18 % sur un an. Dans la détail, le trafic passagers national régulier baisse de 10,74 % et le trafic régulier international de 22,40 %. Le port le plus affecté est celui de Bastia (-18,18 %) suivi par celui d'Ajaccio (-11,60 %). En cumul depuis le 1^{er} janvier 2024, 162 918 passagers ont été dénombrés contre 171 147 pour la même période en 2023, soit une baisse de 4,81 %.

5 400

salariés exerçaient un métier de la logistique (chauffeurs livreurs, conducteurs routiers, magasiniers ou manutentionnaires) en Corse en 2020, indique une récente publication de l'Insee. Dont 3 925 travaillaient dans un établissement ayant une activité principale non logistique et 3 710 dans un métier qui relève du transport de marchandises. Ces salariés représentaient 7,1 % de l'ensemble des salariés du secteur marchand de la région, un poids plus faible qu'en moyenne nationale (7,7 %).

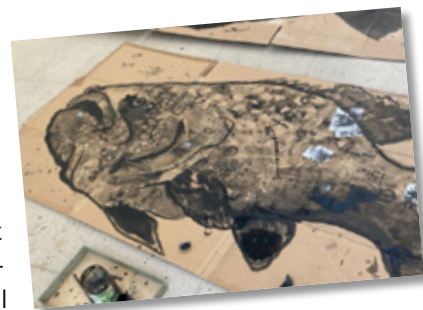
6

alinéas pour un texte voté en 3 parties: le 27 mars 2024, le projet constitutionnel en vue d'une autonomie de la Corse a été adopté par l'Assemblée de Corse. La 1^{re} partie, qui a trait à «la reconnaissance d'un statut d'autonomie pour la Corse» a été approuvée par 62 élus sur 63, comme la 3^e qui prévoit une consultation des électeurs corses pour valider le texte. La partie II, sur le pouvoir législatif qui pourrait être octroyé aux élus corses, a obtenu 49 voix pour, 13 contre et une abstention.

EXPOSITION

Anthropocène

Les ères géologiques sont définies par des brusques changements pour la planète [températures, tremblements de terre, choc avec un astéroïde]. Mais à présent que les activités humaines influent sur la température, la faune et la flore, des scientifiques ont proposé que 2024 soit considérée comme l'année marquant le début d'une nouvelle ère géologique, l'anthropocène, qui succéderait ainsi à l'holocène débutée il y a quelque 12 000 ans et qui se caractérisait par un climat tempéré. Artiste plasticienne franco-allemande, Lou Rat Fischer se passionne pour le monde animal et végétal et exprime son engagement écologique par le biais de créations poétiques et l'utilisation de matériaux recyclés. Invitée en résidence par la Ville d'Ajaccio, elle y a travaillé sur l'impact de l'humain sur l'ordre planétaire. Cette résidence lui a permis de se pencher sur la biodiversité du littoral corse, en mettant l'accent sur le mérrou, espèce maritime menacée et protégée depuis une trentaine d'années. À travers des sculptures et des dessins créés à partir d'éléments de récupération, Lou Rat Fischer propose une installation qui témoigne des bouleversements de notre monde. Durant sa résidence, elle a collaboré avec les élèves de première section histoire de l'art du lycée Fesch d'Ajaccio qui ont participé activement au processus de création et au montage de l'exposition. Entrée libre. *Jusqu'au 30 avril 2024. Poudrière de la citadelle d'Ajaccio.*  espace-diamant.ajaccio.fr

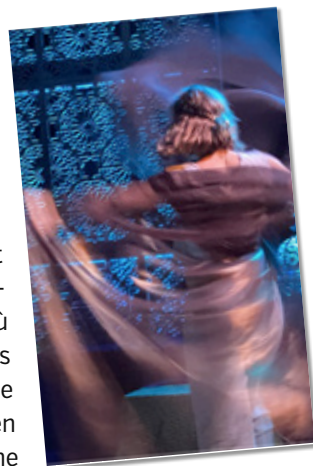


SPECTACLE MUSICAL

Davia la sultane corse

En 1751, lors d'un raid, Jacques-Marie et Silvia Franceschini sont capturés par des pirates tunisiens et vendus au Bey de Tunis. Durant leur captivité naît une fille, Marthe. Jacques-Marie ayant sauvé la vie du Bey, les Franceschini sont libérés et repartent vers la Corse. Mais durant le voyage, ils sont à nouveau enlevés et vendus au Sultan du Maroc qui confie à Jacques-Marie la direction des travaux du jardin impérial. Jacques-Marie ayant fait valoir qu'il est sujet du Bey de Tunis à qui il a sauvé la vie et ne peut être considéré comme un étranger, le souverain du Maroc rend la liberté au couple, mais garde Marthe pour qu'elle devienne «l'ornement du sérail», où elle sera élevée et recevra le nom de Dawiya, «la lumineuse», avant de devenir l'épouse du sultan. Sans jamais cela dit porter le moindre titre officiel. Mais la légende a fait de Marthe-Dawiya «Davia la sultane». C'est de cette histoire, où le vrai le dispute au romancé, que s'inspire l'auteur et metteur en scène Alexandre Oppecini en choisissant de montrer comment Davia va devoir tracer sa voie, sous la férule d'Aïcha qui régent le sérail d'une main de fer et lui enseigne l'art de la danse orientale, mais aussi de se prémunir des intrigues, des jalousies... et d'Iblis, le mauvais génie qui guette dans l'ombre pour la faire tomber.

Le 6 avril 2024, 15 h. Salle rouge, Espace Jean-Paul de Rocca-Serra, Porto-Vecchio.  04 95 23 35 89 & www.portovecchio-tourisme.corsica/agenda/
Le 9 avril 2024, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio.  04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



THÉÂTRE

Glenn, naissance d'un prodige

On lui avait découvert l'«oreille absolue» dès ses 3 ans et, sous l'impulsion de sa mère qui rêvait d'être concertiste, il a commencé le piano à cet âge, s'y révélant aussitôt très doué. Devenu adulte, il a révolutionné la façon de jouer du piano et vendu autant de disques que les plus grandes rock stars. Mais plus le public le réclamait, plus Glenn Gould en souffrait. Il fit du reste ses adieux à la scène en 1964, à 32 ans, pour se consacrer exclusivement aux enregistrements en studio ou à des émissions de radio et de télévision. Récompensée par deux Molières en 2023, cette pièce écrite et mise en scène par Ivan Calbérac entrecroise plusieurs histoires: celle d'une mère qui fait reposer sur son fils tous les rêves qu'elle n'a pu réaliser; celle d'une demoiselle éperdument amoureuse d'un garçon qui joue trop bien du piano; celle de ce garçon que la célébrité rend de plus en plus désirable et de plus en plus inaccessible; celle d'un artiste inclassable, aussi libre dans son art qu'il était prisonnier au quotidien de ses insomnies et ses phobies. Elle invite aussi à une réflexion sur le statut d'artiste que Glenn Gould n'a jamais cessé d'interroger et de réinventer.

Le 12 avril 2024, 20 h 30. Centre culturel L'Alb'Oru, Bastia.  04 95 47 47 00 & agenda.bastia.corsica

**Tout Molière... ou presque!**

À la fin des années 80, Adam Long, Daniel Singer et Jess Winfield, fondateurs du collectif The reduced Shakespeare company présentaient à Edimbourg le spectacle-performance *The complete works of William Shakespeare (Abridged)*, connu en France sous le nom de *Shakespeare, le défi*: une pièce composée d'extraits de toutes les pièces de Shakespeare avec seulement trois comédiens. Ce fut un immense succès qui se prolongea jusqu'au début des années 2010. C'est sur ce même concept que repose cette pièce écrite et mise en scène par Vincent Caire. Voilà donc trois comédiens -deux comédiens [dont Vincent Caire] et une comédienne- distraits, maladroits et de mauvaise foi, bien décidés à remporter un pari fou: monter tout Molière en moins d'une heure, avec un florilège des meilleures scènes de ses œuvres formant une histoire tout à fait originale.

Le 12 avril 2024, 20 h 30. Espace culturel Charles Rocchi, Biguglia.  04 95 34 86 95 & www.biguglia.fr/espace-culturel/



CREATION SOCIETE

N° 01



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 13 Mars 2024, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Dénomination sociale :

« LES BEGUINES »

Siège Social : Bastia [20200], 5, Rue Chanoine Leschi.

Capital social : 100,00 €.

Objet : L'achat et la vente de tous articles de prêt à porter et accessoires de mode.

Président : Madame Marie BRIQUET demeurant à BASTIA [20200], 5, Chanoine Leschi.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
La Présidente.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO [20000], en du 12/03/24, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : LTB

Nom commercial : liDAR TopoBathy

Siège : 26, Cours Grandval - 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.200,00 euros

Objet : Géomètre-topographe, études topographiques et bathymétriques par drone, liDAR, location de matériel, formations, recherche et développement. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant (y compris aux conjoints et partenaires pacsés des associés), qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.

Président : Monsieur François, Robert, Charles MENASSE, demeurant 26, Cours Grandval, 20000 Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 03



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, le 21 mars 2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI GALLETTI

Siège social : Lucciana [20290] - 1115, Strada di A Canonica - Lieu-dit Bagnoli.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers...

Capital social : 1.500,00 euros

Gérants : Monsieur Joseph Louis François GALLETTI et Madame Pierrette BERNARD son épouse, demeurant à Lucciana [20290] - 1115, Strada di A Canonica - Lieu-dit Bagnoli

Les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 mars 2024 à Corté, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale :

LUCIANI 2L IMPORT

Objet social : La Société a pour objet,

en France et à l'étranger :

Pour tout type de véhicules motorisés : Achats, Ventes, Import, Export, Dépannage, Carrosserie, Nettoyage, Mécanique, Entretien général, Location, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : Chez « CINEMA L'ALBA » - 5, Faubourg Saint-Antoine - 20250 Corté.

Durée : 99 ans

Capital social : 500 €, divisé en 50 actions d'une valeur de 10 € chacune

Actionnaire unique et Président : Monsieur LUCIANI JEAN-PAUL FRANCOIS GERARD, né le 7 juillet 1989 à Bastia, de nationalité française, demeurant à Paese Novu - Batiment R2 - 20600 Bastia.

Immatriculation : RCS Bastia.

N° 05



Maître Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

Route de l'Ospedale

Résidence U Sant'Antonu

20137 Porto-Vecchio

Tel : 01.42.60.04.31

Suivant acte SSP en date du 25/03/2024, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : VO

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège : C/o Mr SAULI - Lot. 3 - St Cyprien - 20137 Lecci

Capital : 5000 € en numéraire.

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de restaurant

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

Président : Monsieur Alexandre, Sébastien ANDREANI, demeurant 8, rue Colonel Quenza, 20137 Porto-Vecchio.

Directeur Général : Monsieur Benjamin SAULI, demeurant Lot. 3, St Cyprien, 20137 Lecci.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCAGLIA IMMOBILIER

FORME : Société Civile Immobilière

SIEGE SOCIAL : Chez Mr SCAGLIA Alain, Quartier Catarello, 20132 Zicavo,

OBJET : La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux empruntés, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement. Et la mise à disposition gratuite à un ou plusieurs des associés des desdits immeubles sociaux quel qu'en soit l'usage. Et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptible d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 années

CAPITAL : Cents euro

GERANCE : Mr SCAGLIA Alain, demeurant Quartier Catarello, 20132 Zicavo,

CLAUDE D'AGREMENT : Les parts sont librement cessibles entre associés.

La cession des parts sociales, autres qu'aux associés, ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

N° 07

MHG

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 600.000 euros

Siège social : 15, Strada di a Funtanella

20218 Pietralba

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Pietralba du 29 mars 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : MHG

Siège : 15, Strada di a Funtanella - 20218 Pietralba

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 600.000 euros

Objet : La prise de participation, la détention et la gestion de titres, d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, ainsi que toutes prestations de conseil et assistance de nature administrative, commerciale, comptable, humaine, technique ou autre fournies à ces mêmes sociétés. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Thomas Sammarcelli, demeurant 15, Strada di a Funtanella - 20218 Pietralba

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 29/03/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ALZONE PROMOTION

Siège : 14, Rue Forcioli Conti - 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2.000 Euros

Objet : Construction, entreprise générale de bâtiment, achat vente terrains, lotissement et promotion.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Romain SUBRINI, demeurant 14, Rue Forcioli Conti - 20000 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

MODIFICATION GERANT

N° 09



Olivier PELLEGRINI
Avocat

Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia

Tel : 04 95 32 05 85

Mail : pellegri.olivier@orange.fr

CABINET CHARLES BERNARDINI ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Rte de la Mer - Miomo
Résidence Santa Maria - Bât.A
20200 Santa-Maria-Di-Lota
388 486 292 RCS Bastia 20200

Aux termes d'une délibération en date du 07 mars 2024, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Serge BERNARDINI de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant Monsieur Charles Louis BERNARDINI, demeurant Villa "les Trois Chênes" - N° 19 - Miomo - 20200 BASTIA, pour une durée illimitée à compter du 07/03/2024.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 10

JALBER

SAS au capital de 50.000 euros
Siège social : Chemin de Monte-Carlo
Route Nationale 193, 20600 Furiani
985 143 940 RCS Bastia

Par décision du 20/03/2024, l'associée unique a transféré le siège au 2, Avenue de Berlinclan - 33160 SAINT MEDARD EN JALLES à effet du 14/03/2024. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS BORDEAUX.

N° 11

LESPARDIS

SAS au capital de 50.000 €
Siège social : Chemin de Monte-Carlo
Route Nationale 193, 20600 Furiani
985 144 005 RCS Bastia

Par décision du 20/03/2024, l'associée unique a transféré le siège au 7, rue des Forgerons - 33340 LEPARRE-MEDOC à effet du 14/03/2024. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS BORDEAUX.

N° 12

LANDIS MOLEON

SAS au capital de 50.000 euros
Siège social : Chemin de Monte-Carlo
Route Nationale 193, 20600 Furiani
985 143 981 RCS Bastia

Par décision du 20/03/2024, l'associée unique a transféré le siège au Lieu-dit Moléon, Centre Commercial Moléon - 33210 LANGON à effet du 14/03/2024. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS BORDEAUX.

N° 13

EULALDIS D'AQUITAINE

SAS au capital de 50.000 €
Siège social : Chemin de Monte-Carlo
Route Nationale 193, 20600 Furiani
985 143 882 RCS Bastia

Par décision du 20/03/2024, l'associée unique a transféré le siège au 50, Avenue de l'Aquitaine - 33560 SAINTE EULALIE à effet du 15/03/2024. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS BORDEAUX.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 14

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/03/2024 à SAINT-FLORENT.

La SAS MAMO, loueur immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 837 853 753, dont le siège social est situé Résidence U Centru, Rue du Furnellu, 20217 SAINT-FLORENT, a donné en location-gérance à : L'EURL CHEZ LOU en cours de formation, le fonds de commerce de restauration traditionnelle pour une durée de cinq mois à compter du 20 avril 2024 pour se terminer en date du 20 septembre 2024. En vertu de ce contrat, l'EURL CHEZ LOU exploitera ce fond à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucuns des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

N° 15

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par Monsieur Joseph, Antoine ETTORI, exerçant en nom propre en qualité d'entrepreneur individuel, demeurant 1, Rue des Sœurs Galloni d'Istria, 20113 OLMETO, immatriculé sous le n°412.141.392 au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

A la Société MIMI, Société par Actions Simplifiées, au capital de 1000 euros, dont le siège social est Quartier Ortali, Place de l'Eglise, 20113 OLMETO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le n°953.303.955, suivant acte sous seing privé en date du 01 avril 2023 à OLMETO (20113). Du fonds de commerce de Hôtel, situé à Quartier Ortali, Place de l'Eglise, 20113 OLMETO connu sous le nom de : "U Santa Maria". A pris fin le 31 mars 2024 suivant acte de résiliation amiable en date du 25 mars 2024.

Pour unique avis signé la Société MIMI, Représentée par Madame Nathalie BARDINI, Épouse ETTORI, le locataire-gérant.

N° 16

AVIS

Par acte SSP du 31/10/2023, il a été décidé de résilier, à compter du 31/05/2023, la location gérance portant sur un fonds de commerce de Hotel sis et exploité U Palazzu, 20231 VENACO et consentie le 01/05/2023 par : LES 2 V SAS au capital de 3.000,00 € sise Vizzavona, 20219 VIVARIO, 521 401 547 RCS de BASTIA, au profit de : KIK2 SARL au capital de 4.573,47 €, sise Castirla, 20236 CASTIRLA, 419 242 052 RCS de BASTIA.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 17



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN
Avocat

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

Route de l'Ospedale

Résidence U Sant'Antonu

20137 Porto-Vecchio

Tel : 01.42.60.04.31

Suivant AGE du 30/10/2023, les associés de la société « ARTEFACT », SARL au capital de 1000 euros, dont le siège est Av. du Général Boissoudy, BP 53, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 880 048 285], ont décidé de modifier l'objet social de la société qui sera, à compter du même jour : L'exploitation d'un débit de boissons, la petite et grande restauration, la vente de plats à emporter, l'activité de glacier. L'article 2 a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AJaccio.

N° 18

LE HOME TAHITI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit LE HOME
20260 Calvi-488 338 781 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 20 mars 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social et de modifier en conséquence TITRE 1 : FORME - OBJET - DENOMINATION - SIEGE - DUREE des statuts.

* Ancienne mention :

La création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet. L'achat de terrains ou de droits à construire, la construction, la location de biens immobiliers nus ou meublés. Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou à tout objet similaire ou connexe, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit.

* Nouvelle mention :

La création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet. L'achat de terrains ou de droits à construire, la construction, la location de biens immobiliers nus ou meublés. La conciergerie, la vente de pains, confitures, gâteaux, serviettes, tee-shirts, souvenirs, etc.. Le petit déjeuner, la petite restauration La vente de charcuteries, fromages avec dégustation.

La location de vélos, voitures. La vente excursions additionnelles. Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou à tout objet similaire ou connexe, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit.

Pour avis, La gérante.

N° 19

BLISS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social : Lieu-dit Place Doria
20217 Saint-Florent
RCS Bastia 837 867 837

Aux termes d'une décision en date du 27 mars 2024, l'associée unique a décidé, à compter de ce jour :
- D'étendre son objet social aux activités suivantes : Brocante, upcycling de vêtements, création d'objets de décoration pouvant inclure des tissus, des plantes, des fleurs séchées et fraîches, etc.

Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit :

Ancienne mention : Vente de vêtements, chaussures et accessoires, articles de décoration.

Nouvelle mention : Vente de vêtements, chaussures et accessoires, articles de décoration, brocante, upcycling de vêtements, création d'objets de décoration pouvant inclure des tissus, des plantes, des fleurs séchées et fraîches.

Pour avis, La Gérante.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 20

CASA BELLEZZA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Les Quatre Chemins
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 531 476 349

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Renée, Marguerite CANTONI veuve POELS, gérante, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Les Quatre Chemins, 20137 PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 21

MATA HARI 2

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social : Hameau de Pruneta
20232 Vallecalle (Corse)
921 076 519 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'assemblée générale des associés du 30 septembre 2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargée de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société,

- Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La liquidatrice.



COMMUNE DE LECCI

AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX

RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE DE LECCI

Section : Identification de l'acheteur :

MAIRIE DE LECCI

120, Stadonu di a Marria - 20137 LECCI

Tél : +33 4 95 71 43 43

E-mail : mairie.lecci@wanadoo.fr

Contact : Don Georges GIANNI

Adresse internet de l'acheteur : <http://www.lecci.fr>

Code NUTS par zone FR831

Section : Description du marché

Type de marché : Travaux

Intitulé du marché : Réhabilitation et extension de la Mairie de Lecci.

Principaux codes CPV :

45212220-4 - Travaux de gros-œuvre,

45261420-4 - Travaux d'étanchéité,

45443000-4 - Travaux d'enduit de façades,

45261000-4 - Travaux de structure bois,

45421140-7 - Travaux de menuiseries extérieures,

45410000-4 - Travaux de cloisons, doublage,

45421000-4 - Travaux de menuiseries intérieures,

45431000-7 - Travaux de revêtements de sol et faïences,

45331000-6 - Travaux de CVC,

45330000-9 - Travaux de plomberie,

45311200-2 - Travaux d'électricité,

45313100-5 - Travaux d'installation d'ascenseur,

45262660-5 - Travaux de désamiantage.

Description succincte du marché :

Réhabilitation totale, mise aux normes PMR et extension de la Mairie de Lecci.

Le présent marché public comporte 13 [treize] lots :

Lot n° 01 - VRD - Démolitions - Gros œuvre,

Lot n° 02 - Etanchéité,

Lot n° 03 - Façades - Enduits,

Lot n° 04 - Bardage bois,

Lot n° 05 - Menuiseries extérieures - Serrurerie,

Lot n° 06 - Cloisons - Doublage - Faux-plafonds - Peinture,

Lot n° 07 - Menuiseries intérieures,

Lot n° 08 - Revêtements de sols et murs,

Lot n° 09 - Chauffage - Ventilation - Climatisation,

Lot n° 10 - Plomberie - Sanitaire,

Lot n° 11 - Electricité - Courants forts et faibles,

Lot n° 12 - Ascenseur,

Lot n° 13 - Désamiantage.

Les options et variantes ne sont pas autorisées.

Chaque lot donnera lieu à un marché public unique.

Chaque candidat peut présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Section : Caractéristiques de la procédure :

La présente consultation concerne un marché de travaux, lancée selon la procédure adaptée conformément à l'article R.2123-1 relatif au Code de la commande publique (CCP), avec possibilité de négociation.

Section : Durée du marché :

Le délai global d'exécution est fixé à 18 [dix-huit] mois au maximum à compter de la notification du marché, période de préparation et délais d'exécution inclus.

Section : Informations financières :

Le marché est financé par des subventions [Etat, Région, Europe, EDF], fonds propres de la collectivité ou d'emprunts bancaires.

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception des factures.

Facturation en ligne Obligatoire

Paiement en ligne Non.

Section : Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Certificats et attestations prévus à l'article R.2143.3 relatif au Code de la commande publique et détaillés dans le règlement de consultation.

Cautionnement et garanties exigés :

Garantie professionnelles et financières suffisantes.

Garanties techniques suffisantes.

Les candidatures et les offres seront intégralement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section : Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

Valeur technique : 60 %

Prix des prestations : 40 %

Section : Date limite de remise des offres :

* Le jeudi 16 mai 2024 à 11h30

Section : Délai de validité des offres 180 jours

Section : Retrait / Dépôt du dossier de consultation et renseignements

Sur le site : <https://www.achatspublicscorse.com>

Il est conseillé aux candidats de s'identifier sur le site et d'indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique tout au long de la procédure.

Toute demande de renseignements d'ordre administratif et/ou technique devra être transmise par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.achatspublicscorse.com>.

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les soumissionnaires doivent obligatoirement transmettre leurs plis par voie électronique via la plateforme de dématérialisation <https://www.achatspublicscorse.com>.
.../...

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Seule la transmission de la copie de sauvegarde est autorisée par voie papier, adressée à M. Le maire de la Commune de LECCI à l'adresse ci-dessus. Le contenu des plis ainsi que les modalités de transmission et de signature sont décrits dans le règlement de la consultation.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34euros/min] du lundi au vendredi : 09 heures / 12h30 et 14 heures / 18 heures.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA, Chemin Montepiano, à l'attention de :

M. le Président, F-20407 Bastia Cedex. Tél. [+33] 4 95 32 88 66.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Code d'identification national : 17200005100026.

Adresse internet : <https://bastia.tribunal-administratif.fr/>

Description des délais d'introduction des procédures de recours :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative [CJA], et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Date d'envoi de la publication : Le mardi 02 avril 2024.

N° 23



Santa Maria Siché

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Santa-Maria-Siché

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DE SANTA-MARIA-SICHÉ

2ème Insertion,

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Maire de Santa-Maria-Siché en date du 04/03/2024, une enquête publique portant sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Santa-Maria-Siché aura lieu pendant trente-deux jours consécutifs :

* Du 4 avril 2024 à 9h30 au 6 mai 2024 à 12h30

Cette enquête publique concerne le zonage d'assainissement des eaux pluviales de Santa-Maria-Siché.

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de Bastia, par décision du Président du Tribunal Administratif de Bastia n° E24000006/20 du 28/02/2024, a désigné Madame Estelle FONTRIER-VIGROUX en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet de révision de la carte communale est consultable :

- en version informatique sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <https://www.santamariasiche.corsica> ;

- en version papier au siège de l'enquête publique, à la mairie de Santa-Maria-Siché - 20190 Santa-Maria-Siché, aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

* du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et mardi et jeudi de 14h00 à 16h00 ;

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

* sur les registres papiers d'enquête publique mis à sa disposition à l'accueil du siège de l'enquête publique ;

* par voie postale en adressant un courrier à l'attention de la commissaire enquêteur au siège de l'enquête [cf. adresse ci-dessus], à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;

* par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique@santamariasiche.corsica

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Santa-Maria-Siché - 20190 Santa-Maria-Siché, pour recevoir leurs observations, lors des permanences suivantes :

- le jeudi 04 avril 2024 de 9h30 à 12h30 [ouverture de l'enquête publique]

- le vendredi 12 avril 2024 de 9h30 à 12h30

- le jeudi 25 avril 2024 de 9h30 à 12h30

- le lundi 06 mai 2024 de 9h30 à 12h30 [clôture de l'enquête]

Le rapport et les conclusions de la commissaire d'enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an à la mairie.

Le projet de révision de la Carte Communale, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

N° 24



COMMUNE DE CALENZANA

COMMUNE DE CALENZANA

COMMUNIQUE

La Délibération N°2/2024. En Date du 11 Mars 2024.

Relative à La Révision Allégée N°3 du Plan Local d'Urbanisme,

Bilan de la Concertation Préable et Arrêt du Projet.

A été Affichée En Mairie. Sur Le Panneau dédié à cet effet Le 13/03/2024.

Et Publiée sur Le Site Internet de La Mairie www.calenzana.corsica le 18/03/2024.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex N° 25 N° PC : 2024RJ0040 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/03/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de ARCA SAS, place DE DIANE, 20219 VIVARIO. Restauration traditionnelle traiteur organisation de manifestations culinaires et foires, 902 841 980 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 22/02/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 26 N° PC : 2024RJ0041 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/03/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de Madame VALOUR Vanina, Immeuble Saint-Pierre, Bat B, Avenue Paul Giacobbì, 20600 BASTIA. Restauration de type rapide pizzeria [petite licence restaurant], 789 947 579 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 08/02/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 27 N° PC : 2024RJ0042 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/03/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de SOA SAS, avenue Du 9 Septembre, 20240 GHISONACCIA. Centre esthétique médical anti-age et d'amincissement remodelage de la silhouette activité de soins esthétiques institut de beauté bronzage manucure et vente de tous produits de beauté et accessoires, 905 262 275 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/03/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 28 N° PC : 2024RJ0043 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/03/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de M A M Construction BTP SAS, résidence Saint-Michel, Quartier Paratojo, 20200 BASTIA. La réalisation de travaux de tous corps de métiers dans les bâtiments (électricité, gaz, maçonnerie, menuiserie, carrelage), 900 567 991 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.	Date de cessation des paiements le 13/02/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 29 N° PC : 2024RJ0044 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/03/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de FRANGE COIFFURE SAS, Galerie Paoli, 37, Boulevard Paoli, 20200 BASTIA. Coiffures dames, 792 375 925 RCS Bastia 792 375 925 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 28/02/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 30 N° PC : 2024RJ0045 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/03/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de POINT CHAUD U PANE CALDU SARL, Point Chaud U Pane Caldu, 20242 VEZZANI. La cuisson et la vente de pains viennoiserie et pâtisserie ainsi que la fabrication et la vente de produits alimentaires, 485 013 742 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/10/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 31 N° PC : 2023RJ5615 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/03/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée du redressement judiciaire ouvert à l'encontre de la société PIAZZA D'ARMA [SAS], 3 place Vincetti, 20200 BASTIA. Débit de bois-sons lic. IV cat. 835 158 312 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 28/07/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 32 N° PC : 2024RJ0049 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/03/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de Monsieur USAI Serge [], 19, Lot Tozza Alta, 20240 VENTISERI, non inscrit au RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 20/02/2024. Les créanciers sont invi-	tés à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 33 N° PC : 2024RJ0046 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/03/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de L F DEVELOPPEMENT SAS [], Bat C, Résidence Santa Silvina, 20290 LUCCIANA, 853 329 720 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/02/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 34 N° PC : 2024RJ0047 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/03/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de CHAMIRA SAS [], 37, B boulevard Paoli, 20200 BASTIA, 818 376 345 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 11/03/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 35 N° PC : 2024RJ0048 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/03/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de 2MR SARL [], C/o Promoconsulting, Rue du Centre, 20217 SAINT-FLORENT, 837 923 408 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 18/01/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. N° 36 N° PC : 2024RJ0039 Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 26/03/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'égard de CORSE MATERIELS SERVICES SAS [], zone artisanale, Lucciana, Casamozza Lieu-Dit Procojo, 20290 LUCCIANA, 854 075 900 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.	N° 37 AVIS N° PC : 2023EX0003 (Greffe TC Paris) Jugement du TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS en date du 12/03/2024 prononçant plan par cession de la société SODISTOUR, Club Tourista Vacances, Avenue Christophe Colomb, La Balagne, 20620 CALVI. RCS N° 338 234 890. Au profit de Sas mileade, Sas artes tourisme, Sarl cote vacances organisation, Association vacances tourisme loisirs leos lagrange. Sous le n° P202302644. Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé en date du 12/03/2024 la liquidation judiciaire de la société SODISTOUR, Club Tourista Vacances, Avenue Christophe Colomb, La Balagne, 20620 CALVI. RCS N° 338 234 890, sous le numéro P202302644, désigne liquidateur SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas, 102, rue du Faubourg Saint-Denis, 75479 Paris Cedex 10, SELARL FIDES en la personne de Me Bernard Corre 5, rue de Palestro, 75002 Paris. Maintient M. Michel Teytu juge commissaire, maintient SELARL AJRS en la personne de Me Catherine Poli 8, rue Blanche, 75009 Paris, SELARL P2G en la personne de Me Charles Gorins 48, rue La Fayette, 75009 Paris, dans ses fonctions d'administrateur judiciaire. N° 38 AVIS N° PC : 2024EX0002 (Greffe TC Bobigny) Jugement du tribunal de commerce DE BOBIGNY en date du 08/03/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure d'ouverture redressement judiciaire à l'égard de DGHA SAS, Site Prumitei, Francardo, 20236 OMESSA, 853 874 808 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : Patrick LEGRAS DE GRANDCOURT 99, Rue Pierre Sémard, 93000 BOBIGNY, Administrateurs : SCP AJILINK AVAZERI-BONETTO, prise en la personne de Me Frédéric AVAZERI 23/29, Rue Haxo, 13001 MARSEILLE. Mission et la SELARL AJ ASSOCIES prise en la personne de Me Nicolas DESHAYES 46, Pro Jean Rostand, 93000 BOBIGNY, avec mission d'assistance. Date de cessation des paiements le 31/12/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC. POURSUITE ACTIVITE SOCIALE N° 39 FONTANA KALLISTE Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle Au capital de 1000 euros Siège social : Rte de La Station Querciolo, 20213 Sorbo-Ocagnano 892 425 588 RCS Bastia Aux termes d'une délibération en date du 31/10/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, Le Président.
--	---	---	--



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BARRETTALI

PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

2ème parution,

Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'arrêté n°06/2023, informe la population qu'il sera procédé à une enquête publique sur le dossier de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Barrettali.

Durée de l'enquête publique : Cette enquête sera ouverte à partir du 2 avril 2024 et se déroulera pendant trente et un (31) jours consécutifs jusqu'au 2 mai 2024 inclus.

Consultation du dossier et recueil des observations : Le dossier de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Madame la commissaire-enquêteure, sont tenus à disposition du public au siège de l'enquête publique suivant :

Mairie de Barrettali - 15 A Chjesa - Casa Cumuna - Tél : 0495351054

Email : enquete-publique-5278@registre-dematerialise.fr

Jours d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais (photocopies et éditions papiers payantes), obtenir communication de copies dudit dossier auprès de la commune.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5278>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

enquete-publique-5278@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5278> et donc visibles par tous.

Permanences du commissaire enquêteur : Pendant la durée de l'enquête publique, Madame la commissaire enquêteure se tiendra à la disposition du public en mairie pour toute demande d'information se rapportant à l'objet de l'enquête et recevoir les observations, propositions et contrepropositions, écrites et orales, aux jours et horaires suivants :

* Le mardi 2 avril de 8h30 à 11h30 [ouverture de l'enquête]

* Le vendredi 12 avril de 8h30 à 11h30

* Le lundi 22 avril de 8h30 à 11h30

* Le jeudi 2 mai de 8h30 à 11h30 [clôture d'enquête]

Pendant la durée de l'enquête, Madame la commissaire enquêteure peut en outre :
- Recevoir toute information et, si elle estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public ;

- Visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants ;

- Entendre toutes les personnes concernées par le projet qui en font la demande ;

- Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du maître d'ouvrage.

Toutes informations peuvent être demandées en mairie.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry

CS.10210 - 20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)

Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation :

Marché n°2024-MAPA-010 : «Maintenance de feu de danger du Mont San Angelo - Aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte»

Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte

Critères de Jugement des Offres :

Valeur technique : 60 %

Prix des prestations : 40 %

Date limite de réception des offres : 29 Avril 2024 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n° 24-37553 du 29/03/2024.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 29/03/2024.

ANNONCES LÉGALES al-informateurcorse@orange.fr
PROCHAINE PARUTION 12/04/2024 - N°7025

DERNIERES MINUTES

FUNTANACCIA

Société Civile Immobilière

Au capital de 152,40 euros

Siège social : Solenzara

20145 Sari-Solenzara

344 951 611 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 07 mars 2024 a **décidé et réalisé une augmentation du nombre de parts sociales** par l'émission de 90 parts sociales nouvelles avec modification de la valeur nominale passant de 15,24 euros à 1,524 euros chacune.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

"Le capital social est fixé à 152,40 euros, montant des apports ci-dessus. Il est divisé en DIX (10) parts sociales de 15,24 euros chacune, numérotées de 1 à 10, lesquelles sont attribuées et réparties comme suit :

Monsieur Jean Toussaint TOMA, les parts numérotées de 1 à 10 en pleine propriété, ci.. 10 parts sociales ;

Total égal au nombre de parts composant le capital social DIX parts ci..10 parts sociales"

* Nouvelle mention :

"Le capital social est fixé à 152,40 euros, montant des apports ci-dessus. Il est divisé en CENT (100) parts sociales de 1,524 euros chacune, numérotées de 1 à 100, attribuées comme suit :

Monsieur Jean Toussaint TOMA, les parts numérotées de 1 à 100, ci.. 100 parts sociales ;

Total égal au nombre de parts composant le capital social d'origine : CENT parts, ci.. 100 parts sociales"

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

P.J.M.

Société Par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Port d'Erbalunga

20222 Brando (Corse)

892 351 727 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2024, l'assemblée a :

- décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 25 mars 2024 suivi de sa mise en liquidation.

- désigné en qualité de liquidateur : PIERRE JOSEPH MAESTRACCI, demeurant à ERBALUNGA (Corse), Route de Grotta Murata,

- conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à BRANDO (Corse), Port d'Erbalunga.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le Représentant légal.

SCM ALTA ROCCA INFIRMIERS

SCM au capital de 1500 Euros

Lieu-Dit Casa di u Piratu

Casa Médicale di l'Alta-Rocca

20170 Levie-RCS Ajaccio 803424803

[2014 D 00179]

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 15 janvier 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

* Procéder à la démission d'un Co-gérant : à compter de ce jour, a démissionné de ses fonctions de Co-gérant : Monsieur LAMY Michel

* Procéder à la nomination d'un nouveau Co-gérant : à compter de ce jour, est nommée Co-gérante pour une durée indéterminée :

Mademoiselle Emmanuelle BATTESTI, née le 21 mai 1990 à Ajaccio (2A), célibataire, de nationalité française, demeurant : Route de Vitalbeto - 20170 LEVIE.

L'article 15 des statuts est modifié en conséquence.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ainsi que les statuts modifiés seront envoyés par voie dématérialisée au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Suite à l'AGE du 31 décembre 2023, l'assemblée générale des associés de la société ALEXANDRE ET FILS, SARL au capital de 309.146,94 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 412 783 193, dont le siège social est sis Centre commercial Santa Devota, 20290 BORGIO, a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. René-Paul SALDUCCI, représentant légal de la société, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège social de liquidation est fixé au siège social cité ci-avant. Les actes seront déposés au tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention.

VAREON Expert-Comptable à Ajaccio

ARTE FLP

Société Civile

Au capital de 293.500 €

Porté à 593.500 €

Siège social : 6, rue Maréchal Ornano

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 951 676 154

Il résulte du procès-verbal de l'AGE des associés du 11/03/2024 que le capital social a été augmenté de 300.000 € par voie d'apport en nature.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-treize mille cinq cents € [293.500 €].

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-treize mille cinq cents € [593.500 €].

Modification sera faite au Greffe du TC d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

31^{ES} RENCONTRES BD ET ILLUSTRATION

POUR TOUS, INITIÉS COMPRIS



Photos Raphaël Poletti

Les Rencontres de la bande dessinée et de l'illustration constituent un événement toujours aussi attendu par les Bastiais. Depuis sa première édition en 1994, ce festival international organisé par le centre culturel Una Volta a créé plus de 150 expositions et invité plus de dix pays dont l'Argentine, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Chine ou encore la Russie.

Plus de 300 auteurs ont été reçus, ce qui en fait un des festivals les plus importants avec Angoulême.

Rencontre avec Juana Macari, directrice d'Una Volta.

Propos recueillis par FRÉDÉRIC BOURREAU-MICAELLI

Y a-t-il un thème spécifique pour cette 31^e édition ?

Cette année, on a une thématique qui n'est pas étendue à l'ensemble du festival mais qui est celle d'une exposition collective à laquelle participent huit auteurs et autrices. Cette exposition fait l'objet d'une scénographie particulière, avec une ambiance très immersive. La thématique est celle de la sorcellerie, de l'ésotérisme et du magico-religieux. C'est une sorcellerie vue sous un œil positif, et c'est pourquoi le titre de l'exposition est Signadore, pour exprimer le rapport au magique porteur de bienveillance et de soin.

Ce thème peut-il être considéré comme en prise avec notre époque ?

Cela part du point de vue sur notre société qui est très rationaliste, capitaliste et donc utilitariste et qui a balayé cette sensibilité au magique. Sensibilité qui caractérise en majorité des marginaux, des êtres hors normes et rebelles. Ce sont des figures, ainsi les sorcières ont été brûlées par milliers en Europe mais aussi en Amérique au XVII^e siècle parce qu'elles portaient une autre manière de voir le monde, plus en adéquation avec la nature, en général, et encore une fois avec ce rapport très bienveillant à l'autre.

On parle de sorcières, on parle de femmes. Est-ce un moyen de mettre à l'honneur les femmes à travers cette thématique ?

C'est une évidence. Les personnages des albums que nous

avons sélectionnés sont en très grande majorité féminins. C'est également un rapport au féminisme et à l'éco-féminisme qui offre un retour à la nature. La première sorcière mythique en littérature, c'est Médée, qui a une histoire tragique car elle a été largement revisitée. Il faut savoir que dans la version originale, Médée ne tue pas ses enfants... Cette version-là a beaucoup été écrite et réécrite par les hommes pour en ériger une figure de sorcière terrible. Médée est aussi une figure de la connaissance car elle savait utiliser les plantes, la chimie et la médecine pour soigner ou faire le mal s'il fallait qu'elle se défende. Cette figure trouble des sorcières a une histoire très longue. Car elle a aussi une histoire contemporaine forte puisque les figures féministes s'en sont emparées, il en existe même des contemporaines. D'ailleurs, certains des albums que nous avons sélectionnés les évoquent, notamment avec *The Midnight Order* de Mathieu Bablet, qui parle précisément de celles qui ont fait des invocations pour que Donald Trump ne soit pas réélu. Donc oui, c'est un sujet très actuel et que l'on retrouve dans la pop culture.

À propos de féminisme, est-il facile d'arriver à une parité dans la programmation ?

Cette édition est équilibrée. Ce n'est pas évident : il faut savoir que le ratio hommes-femmes dans la bande-dessinée, c'est 70-30, en tirant vraiment au maximum. Je suis de plus en plus



«Avec les scolaires, ce sont entre 3 000 et 3 050 élèves qui visitent le festival.»

attentive à ces questions, cela ne veut pas dire qu'on y arrivera tous les ans, mais cette année, on est quasiment à parité.

Qu'est-ce qui détermine le choix des auteurs invités?

Tout dépend de l'actualité des parutions et des disponibilités des auteurs. Cette année nous avons deux autrices espagnoles, pas mal de Belges aussi. J'avais très envie, pour cette édition, d'inviter un auteur américain mais il ne pouvait pas tourner en Europe en avril, donc cela ne s'est pas fait.

L'organisation du festival s'étend désormais au delà du seul centre culturel Una Volta. Les commerçants du centre-ville, par exemple, y prennent de plus en plus part...

On bénéficie d'une très belle implication depuis l'année dernière, où nous avons proposé de décorer les vitrines des commerçants. Cette proposition a été extrêmement bien accueillie par l'association des commerçants du centre-ville. Nous avons décoré vingt vitrines l'année passée et cette année, nous sommes passés à trente, avec une équipe beaucoup plus complète car c'est beaucoup de travail. Le principe, c'est que les commerçants choisissent dans un catalogue d'images prélevées dans tous les albums présentés lors du festival et que l'on peut reproduire en grand format. Chaque commerçant choisit selon sa sensibilité, ce qui est intéressant à voir, chacun ayant des goûts différents. C'est une opération qui les ravit et qui nous permet de les inclure dans un événement auquel les Bastiais tiennent énormément. Cela permet également de nous connecter avec un public qui n'est pas forcément initié et de susciter sa curiosité.

Ce genre d'initiatives amène-t-il un jeune public?

Oui. Avec les scolaires, ce sont entre 3 000 et 3 050 élèves qui visitent le festival, ce qui est plutôt conséquent. Nous déployons énormément de moyens pour faire venir les jeunes. Par exemple, avec l'association Leia, on a un groupe d'adolescents qui s'occupe de faire l'affichage. Ils le font hyper bien et avec motivation. En contrepartie, on leur offre des bons d'achat pour la librairie et ils sont inclus dans notre équipe de bénévoles. Nous avons aussi un projet de résidence pédagogique depuis 2019, cette année avec Jérémie Fischer avec qui les élèves d'une classe du collège de Saint-Joseph ont carrément créé un livre. Ils y ont travaillé pendant huit à dix jours, le but final étant de fabriquer un ouvrage qu'ils ont imprimé en sérigraphie... C'est un travail complet qui doit pouvoir donner ce goût du livre, de la narration, de l'objet, de l'image et

du fait d'apprendre plein de choses. Et au final, ces élèves sont hyper fiers.

Au bout de 30 ans, comment fait-on pour ne pas tomber dans un certain ronron, investir davantage de lieux, à Bastia comme au delà?

On se réinvente avec les contraintes qui sont les nôtres mais on a la chance de travailler avec une équipe hyper créative et c'est important de valoriser ces compétences et ces talents-là. C'est important, aussi, et toujours intéressant de travailler avec les lycéens: cette année, quatre classes de la Cité scientifique, technologique et professionnelle de Montesoro et des lycées Paul-Vincensini et Fred-Scamaroni ont pu mettre en scène des personnages, à partir de l'affiche de cette édition, pour imaginer une narration et produire 18 panneaux, chacun représentant un petit bout de l'histoire de ces personnages. Panneaux qui sont peints par les élèves; c'est un projet éducatif qui s'appelle *BD Balise*, car ces panneaux vont servir à guider les visiteurs entre les différents lieux de BD à Bastia. Ça fait déjà un moment que la BD à Bastia s'est installée au musée, à la médiathèque du centre ville... La fermeture du théâtre municipal fait que l'on renforce la programmation sur les différents lieux. Par exemple, lorsque l'on va aller à la citadelle, on va avoir quatre expositions: une à l'arsenal, trois au musée et on pourra également y faire un atelier en lien avec l'exposition de Jérémie Fischer, *Itinérances*. À la médiathèque, on retrouvera deux expositions et deux ateliers. Le déplacement va vraiment valoir le coup et on pourra se balader dans toute la ville et profiter du festival de manière étalée. On se constitue aussi comme un pôle ressource de la BD et de l'illustration: cette année, une autrice, Sarah Cheveau, partira pendant deux jours à Calvi pour faire des interventions scolaires et l'auteur, Aniss El Hamouri qui participe à l'exposition *Signadore*, sera lui au collège de Folelli pour deux jours d'interventions.

On assiste à une montée de l'e-book, le format bande-dessinée physique intéresse-t-il toujours autant ou bien est-il plutôt réservé aux initiés?

Il faut savoir que les ventes de BD tiennent le marché de l'édition. Elles sont en constante augmentation. On a la chance de travailler sur un secteur du livre qui est très dynamique et plein de propositions. En termes artistiques, c'est foisonnant et cela permet de produire plein de choses et on fait tout notre possible pour faire rayonner la programmation et les choix éditoriaux qui sont les nôtres. ■

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

AVEC OU SANS VAGUES



Photos G. George Hoda, D. Alex Borland • Publicdomainpictures

Il existait un monde jusque-là sanctuarisé, qui échappait à la violence, et qui est désormais au cœur des actions de délinquance. C'est l'école. Jamais, dans nos pires cauchemars, on n'aurait imaginé qu'un professeur puisse être assassiné à cause du contenu de ses cours. C'est pourtant ce qui est arrivé à Samuel Paty le 16 octobre 2020 et à Dominique Bernard le 13 octobre 2023. Le premier, professeur d'histoire-géographie, a été décapité à Éragny-sur-Oise (Val d'Oise) par un citoyen russe d'origine tchétchène, qui a été abattu par la police. Le second, professeur de français à Arras (Nord), a été poignardé par Mohamed Mogouchkov, russe également, un de ses anciens élèves, qui est en prison et sera jugé. Samuel Paty avait, en cours, expliqué à ses élèves les caricatures de Mahomet publiées par *Charlie Hebdo*. Dominique Bernard, selon son assassin dans ses déclarations aux enquêteurs, enseignait «une des matières où on transmet la passion, l'amour, l'attachement du système de la République, de la démocratie, des droits de l'homme». Haine de la démocratie, de la République, de la France: le décor est planté.

Depuis, les menaces contre des professeurs ou des proviseurs se multiplient. De la part d'élèves qui ne supportent pas qu'on leur enseigne la Shoah, le conflit israélo-palestinien ou qu'on leur demande de respecter la laïcité et d'enlever leur voile. Et de la part de parents ou de «grands frères» qui se comportent en clients de l'école et interviennent à tout bout de champ, avec des mots et parfois avec leurs poings. À Villeneuve-La-Garenne (Hauts-de-Seine) une professeure a porté plainte après avoir été menacée par une élève [*« au nom d'Allah, je vais la buter, grosse chienne »*] et, l'élève une fois exclue du lycée, ayant reçu la visite menaçante de son frère. L'Éducation nationale ne sait trop comment réagir et, parfois, elle le fait avec une rare maladresse.

COMME AU CINÉMA

Ainsi lors de la démission, trois mois avant sa retraite, du proviseur du lycée Maurice-Ravel à Paris. Démission «pour convenances personnelles», a expliqué dans un communiqué le rectorat de Paris. Pas du tout, a expliqué l'avocat du proviseur:

il a démissionné et dit pourquoi il démissionnait, parce qu'il était victime de nombreuses menaces de mort depuis qu'il a demandé à une élève de retirer son voile. Parce qu'il est épuisé et qu'il n'a pas envie de finir comme Samuel Paty et Dominique Bernard. On le comprend. Mais l'institution tente de mettre la poussière sous le tapis avec pour mot d'ordre: «*pas de vague*». Près d'un enseignant sur deux avoue s'autocensurer pour éviter les incidents dans sa classe, qui peuvent aller du chahut à la menace et aux dénonciations sur internet: ainsi lorsque des collégiens des Yvelines se sont sentis agressés après avoir vu un tableau de femmes nues ou quand d'autres voient de l'islamophobie partout. Ils sont parfois encouragés par des militants ou élus de La France insoumise. Ou par le syndicat Sud 93, organisant un colloque sur la loi de 2004 sur le voile, qualifiée par lui de «*loi raciste et sexiste*».

Interrogée par le quotidien *L'Opinion*, Delphine Girard, prof de Lettres et membre du Conseil des sages de la laïcité, confie: «*Mes collègues craignent souvent davantage l'anathème moral que le coup de couteau. Quelques signes de sursaut républicain se manifestent mais ne gagnent pas la jeunesse. Le mal est fait pour très longtemps. Les élèves, les jeunes profs pensent être du bon côté de la barrière morale*». La notion de laïcité, imposée aux forceps en 1905 (même si le mot ne figure pas dans la loi!) semblait acquise ces dernières décennies. Elle ne l'est plus. Dans toutes les études d'opinion, la fracture entre générations est flagrante sur ce sujet.

Pas de vague, c'est le titre d'un film sur l'école qui vient de sortir en salles. Son auteur, Teddy Lussi-Modeste, ancien professeur lui-même, raconte comment un jeune professeur, accusé à tort de harcèlement contre une élève, cherche en vain l'appui de l'institution scolaire. Il faudra davantage que des colloques, chartes, missions et rapports. Davantage que la «*force mobile scolaire nationale*» créée par la ministre Nicole Belloubet. Davantage que le «*baromètre mensuel des atteintes à la laïcité*». Il faudra une politique ferme sur la durée, des ministres qui ne se contredisent pas à chaque passation de pouvoir, une administration qui ne ferme pas les yeux. Il faudra de l'autorité. Du courage. Et probablement des vagues. ■



VU, LU ET VÉCU...

Deux crocodiles dans le marigot

Éric Zemmour et Marion Maréchal ne s'adressent plus la parole. Ce n'est pas une surprise. Dans le marigot d'un parti politique, aussi minuscule soit-il, il n'y a pas de place pour deux crocodiles. Éric Zemmour était candidat à l'élection présidentielle, Marion Maréchal est tête de liste du parti Reconquête! aux élections européennes. Mais le premier peut faire toute une émission de radio sans citer la seconde et, en meeting, exiger d'avoir le même temps de parole qu'elle. Au soir du 9 juin, il y aura de l'ambiance si la liste Maréchal fait moins de 5 % des voix et n'a aucun élu... Il faudra alors trouver une tribune pour continuer d'exister dans le monde politique, de l'argent pour faire tourner la boutique et de l'occupation pour les eurodéputés sortants qui avaient abandonné Marine Le Pen pour Éric Zemmour, et qui auront tout perdu.

À vos révisions!

Des hommes politiques qui racontent n'importe quoi, soit sciemment soit parce qu'ils ne connaissent pas leurs dossiers, c'est vieux comme la démocratie. Mais ça se voit beaucoup plus avec les écrans et les réseaux que quand il n'y avait que des militants énamourés dans des salles de réunion. On en a eu deux beaux exemples ces derniers temps. Invité de RTL, le communiste Fabien Roussel a voulu faire une suggestion au ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, qui cherche dix milliards pour éponger la dette: il faut, dit Roussel, «*ponctionner les 100 milliards d'euros versés aux actionnaires. À 10 %, ça représente dix milliards*». Pas de chance: les dividendes sont déjà taxés, et à hauteur de 30 %! Quant à Jordan Bardella, président du RN, il est allé plancher devant les patrons de PME. Il a notamment proposé d'instaurer, lorsque les effectifs d'une entreprise franchissent un seuil légal, un délai de latence de trois ans avant l'application des obligations associées. Le président de la CPME, François Asselin, lui a judicieusement rappelé que ce délai existe déjà et est d'une durée de cinq ans... Allons, Messieurs, et aussi Mesdames, allez réviser un peu, ça ne fera de mal à personne.

Châteauroux contre Paris

Ce n'est pas une affiche de football mais un exemple des

petites jalousies que font bêtement naître les prochains Jeux olympiques. La cérémonie d'ouverture du 26 juillet pourra être vue par 326 000 personnes, dont 220 000 seront invitées via les collectivités locales, qui sont en train de préparer leurs listes. La ville de Paris en réclame 60 000 et Pierre Rabadan, adjoint aux sports d'Anne Hidalgo, a mis le feu aux poudres en évoquant les risques de «*no show*» (une personne possède un billet mais ne vient pas). Le maladroît a cité, par exemple, des gens qui ne viendraient pas de Châteauroux (qui accueille par ailleurs les épreuves de tir sportif et de paratir). «*Mépris*»! s'est exclamé le maire de Châteauroux, Gil Averous, notant dans un courrier que sa ville «*investit beaucoup d'argent – sûrement plus que la Ville de Paris ramené au nombre d'habitants – afin que ces jeux soient un succès*». L'élu parisien a téléphoné à l'édile castelroussin pour calmer le jeu. À l'en croire, le mépris parisien pour la province ne saurait être qu'un malentendu. De quoi donner raison à l'écrivain Charles Dantzig, auteur de *Paris dans tous ses siècles* (Grasset), pour qui Paris ne pense qu'à Paris et est «*la ville la plus égoïste de France*».

Pauvre Coubertin

Sélectionneur de l'équipe de France de football pour les JO, Thierry Henry, champion du monde en 1998, a toutes les peines du monde à établir sa liste des 23 présélectionnés. Il n'a pas les mains libres: il ne lui suffit pas de choisir des joueurs, les meilleurs de préférence, il faut que les clubs qui emploient lesdits joueurs (et donc les paient) acceptent de les lâcher pendant quinze jours cet été. Là, ça coince: l'Atletico de Madrid semble peu enclin à libérer Antoine Griezmann, comme le Real Madrid qui devrait avoir intégré d'ici là Kylian Mbappé. En France, même scénario, surtout pour les équipes qui espèrent jouer les coupes d'Europe. «*On ne peut pas se déshabiller pour habiller l'équipe de France*», dit-on par exemple au club de Rennes.

En 2021, aux JO de Tokyo, les clubs avaient refusé de libérer une trentaine de footballeurs et l'équipe de France (médaille d'or en 1984) avait été éliminée dès le premier tour. L'esprit olympique pèse moins que les royalties des coupes d'Europe. Pierre de Coubertin n'y avait pas pensé.



CLIMATISATION PERFORMANTE

BÉNÉFICIEZ D'UNE PRIME ÉCONOMIE
D'ÉNERGIE DE **500€**

FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



SCANNEZ-MOI !
RETROUVEZ TOUTES NOS
SOLUTIONS AGIR PLUS.

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

EDF-SA 22-30 avenue de Wagram 75382 Paris Cedex 08 - France Capital de 930 004 234 euros 552 081 317 R.C.S Paris - Crédits photos : Adobe Stock